

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2-113-1906 promulguant le décret du 11 février 1906 et la loi du 28 mars 1904 sur les effets de commerce.

n° 2-113-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 mars 1906

Numéro JO
n° 113 du 01/04/1906

Date du numéro
1 avril 1906

VISAS

Le gouverneur de la Côte Française des Sonalls et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par secret.

Vu le décret du LE décembre 1905 portant Modification au décret du 6 avril 1900 réorganisant le personnel des administrateurs coloniaux.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie pour v être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 10 décembre 1905 précité. Art.

2. — Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ORMIERES.